

CONCOURS VOYAGE SUR LA ROUTE TD (le « Concours »)

RÈGLEMENT OFFICIEL

AUCUN ACHAT N'EST REQUIS POUR PARTICIPER OU GAGNER. VOUS N'AUGMENTEREZ PAS VOS CHANCES DE GAGNER EN FAISANT UN ACHAT.

1. COMMANDITAIRE : Le Commanditaire du Concours est la Banque Toronto-Dominion, 77, rue King Ouest, Tour TD Nord, 9^e étage, Toronto (Ontario) M5K 1A2 (le « **Commanditaire** »).

2. ADMISSIBILITÉ :

(a) Le Concours s'adresse uniquement aux résidents du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité légale dans la province ou le territoire où ils résident au moment de leur participation.

(b) Les personnes suivantes et les personnes qui partagent leur domicile (qu'elles fassent partie ou non de leur famille) ne sont pas admissibles au Concours : employés, dirigeants, administrateurs, actionnaires, mandataires, représentants, successeurs et ayants droit (i) du Commanditaire; (ii) de Rogers Blue Jays Baseball Partnership (« **RBJBP** »), propriétaire de l'équipe *Toronto Blue Jays*^{MC} de la Ligue majeure de baseball (l'« **Équipe** »); (iii) des Entités de la MLB (définies ci-dessous); (iv) de leur société mère et des sociétés membres de leur groupe et de leurs filiales respectives; et (v) de toute autre entreprise associée au Concours. Les « **Entités de la MLB** » désignent le Bureau du Commissaire du Baseball (le « **BCB** »), ses agences, comités, sous-comités et conseils, MLB Advanced Media, L.P. (« **MLBAM** »), Major League Baseball Properties, Inc, The MLB Network, LLC, les équipes de la Ligue majeure de baseball (les « **Équipes de la MLB** »), leurs sociétés mères et les sociétés membres de leur groupe, leurs filiales et les entités qui y sont liées et qui y sont apparentées, toute entité qui contrôle ou contrôlera les Équipes de la MLB ou le BCB, qui est ou sera contrôlée par eux ou qui est ou sera contrôlée par la même entité qu'eux, ou les propriétaires, commandités et commanditaires, actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés et mandataires des entités susmentionnées.

(c) Le Commanditaire et RBJBP peuvent en tout temps exiger une preuve d'identité ou d'admissibilité au Concours. Un participant qui n'est pas en mesure de fournir cette preuve pourrait être disqualifié. Tous les renseignements personnels et autres renseignements demandés et fournis aux fins du Concours doivent être véridiques, complets, exacts et exempts de tout élément susceptible d'induire en erreur. Le Commanditaire et RBJBP se réservent le droit, à leur entière discrétion, de disqualifier un participant qui fournirait, à quelque étape que ce soit, des détails personnels ou des renseignements faux, incomplets, inexacts ou trompeurs.

3. COMMENT PARTICIPER :

(a) La période de participation au Concours commence à 10 h, heure de l'Est (« **HE** »), le jeudi 26 mars 2020 et se termine à 16 h 59 HE le mardi 30 juin 2020 (la « **Période de participation** »).

(b) Limite d'une (1) participation en ligne (définie ci-dessous) par personne et par adresse courriel. À titre d'exemple, si deux (2) personnes admissibles ou plus partagent une même adresse électronique, une (1) seule pourra participer au Concours. Si une (1) personne possède deux (2) comptes de courriel ou plus, elle ne peut participer au Concours qu'une seule fois et seule la première Participation en ligne (définie ci-dessous) reçue de cette personne sera prise en considération.

(c) Il n'y a qu'une (1) seule façon de participer : en ligne, à bluejays.com. Aucun autre mode de participation ne sera accepté. Pour participer au Concours, visitez le site

www.bluejays.com/TDRoadTripContest pendant la période de participation, remplissez le bulletin de participation en ligne (le « **Bulletin de participation** ») comme il est indiqué, en choisissant une destination parmi la liste des destinations proposées (la « **Destination privilégiée** ») et tous autres renseignements requis, puis soumettez le Bulletin de participation rempli pour obtenir une (1) participation au Concours (chacune étant une « **Participation en ligne** »). En soumettant une Participation en ligne dûment remplie comme indiqué, vous serez automatiquement inscrit au Concours. La destination inscrite dans le Bulletin de participation n'est pas prise en compte dans la détermination des gagnants.

- (d) Il y a deux (2) façons pour un participant d'obtenir cinq (5) participations supplémentaires au Concours : (1) par abonnement à la liste de diffusion; ou (2) par courriel. Aucune autre méthode pour obtenir des participations supplémentaires ne sera acceptée.

i. Par abonnement à la liste de diffusion : Un participant recevra cinq (5) participations supplémentaires à ce Concours en soumettant sa participation en ligne si, en remplissant le bulletin de participation, il choisit de s'inscrire à la liste de diffusion pour recevoir des messages électroniques commerciaux du Commanditaire, y compris des renseignements, des promotions et des offres, en cochant la case correspondante.

OU

ii. Par courriel : Un participant recevra cinq (5) participations supplémentaires à ce Concours si, après avoir soumis sa Participation en ligne, il envoie un courriel à tbjcontest@bluejays.com qui (i) a pour objet « Concours Voyage sur la Route TD »; (ii) comprend une description d'au plus cinquante (50) mots expliquant pourquoi il aimerait assister à un match de baseball sur la route des Toronto Blue Jays; et (iii) précise le nom complet du participant, son adresse, sa ville, sa province, son code postal, son âge et ses numéros de téléphone le jour et le soir (ces renseignements doivent être identiques aux renseignements fournis par le participant dans sa Participation en ligne). Le courriel envoyé pour obtenir cinq (5) participations supplémentaires doit être reçu par RBJP au plus tard à 16 h 59 HE le mardi 30 juin 2020. La qualité littéraire du texte d'au plus cinquante (50) mots ne sera pas jugée ou utilisée de quelque façon que ce soit dans la détermination des gagnants et n'aura aucun effet sur celle-ci.

Les participations supplémentaires obtenues par le biais de l'abonnement à la liste de diffusion ou par courriel, conformément à ce qui précède, sont ci-après dénommées « **Participations supplémentaires** ». Les Participations en ligne et les Participations supplémentaires seront collectivement appelées « **Participations** ». Il y a une limite de cinq (5) Participations supplémentaires par participant admissible, quelle que soit la méthode choisie pour obtenir des Participations supplémentaires.

- (e) Les ordinateurs de MLBAM seront utilisés comme horloge officielle pour le Concours en ce qui concerne les Participations soumises en ligne. Un accès sans frais à Internet est offert dans la plupart des bibliothèques publiques. Les participants sont seuls responsables de la connectivité Internet, des logiciels et du matériel qui peuvent être nécessaires pour créer et soumettre une participation.
- (f) En prenant part au Concours, chaque participant consent à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de ses renseignements personnels aux fins et de la manière décrites dans le présent règlement. Toute l'information fournie par les participants sur le site bluejays.com et recueillie par MLBAM sera traitée conformément aux modalités d'utilisation de MLBAM accessibles sur le site : mlb.com/tou et sont soumis aux politiques de protection de la vie privée accessibles sur le site : mlb.com/privacy. Les renseignements soumis par les participants sur le site bluejays.com seront

également fournis à RBJBP et traités conformément à la politique de protection de la vie privée de RBJBP, accessible sur www.bluejays.com/privacy, sous réserve des préférences déclarées des participants de temps à autre. Les renseignements limités soumis par les participants sur le site bluejays.com, tel que les adresses courriel des participants qui ont choisi de recevoir des messages électroniques commerciaux (comme des courriels) du Commanditaire, ou les coordonnées qui seront utilisées pour organiser la livraison du prix peuvent être fournis au Commanditaire et seront traités conformément à la Politique de protection de la vie privée du Commanditaire, accessible au www.td.com/privacy-and-security/privacy-and-security/index.jsp, sous réserve des préférences exprimées par les participants de temps à autre. Les participants en ligne peuvent se voir offrir l'option de recevoir des messages électroniques commerciaux (courriels) ou d'autres communications de la part de MLBAM, RBJBP ou du Commanditaire. Cependant, l'admissibilité au Concours ne dépend pas du consentement des participants à recevoir de tels messages ou de telles communications, et le consentement à en recevoir n'aura aucune incidence sur les chances de gagner des participants. Tous les renseignements soumis par les participants par courriel sont recueillis par RBJBP et traités conformément à la politique de protection de la vie privée de RBJBP, accessible au www.bluejays.com/privacy, sous réserve des préférences déclarées des participants de temps à autre. Les renseignements limités soumis par les participants par courriel, tel que les coordonnées qui seront utilisées pour organiser la livraison du prix, peuvent être fournis au Commanditaire et seront traités conformément à la politique de protection de la vie privée du Commanditaire, accessible sur www.td.com/privacy-and-security/privacy-and-security/index.jsp, sous réserve des préférences exprimées par les participants de temps à autre.

- (g) Tous les renseignements soumis par les participants hors ligne sont recueillis par RBJBP ou le Commanditaire et seront accessibles aux deux parties. Tous ces renseignements seront traités par le Commanditaire conformément à la politique de protection de la vie privée du Commanditaire, accessible au www.td.com/privacy-and-security/privacy-and-security/index.jsp, et par RBJBP conformément à la politique de protection de la vie privée de RBJBP, accessible au www.bluejays.com/privacy. Le traitement des renseignements par le Commanditaire et RBJBP est assujéti aux préférences exprimées par chaque participant de temps à autre.

4. DESCRIPTION DU PRIX :

Un (1) prix sera décerné. Le gagnant obtiendra un (1) prix, consistant en :

- (a) des billets d'entrée pour le gagnant et trois (3) invités (collectivement les « **Participants au prix** ») pour assister à un match de baseball sur la route de l'Équipe pendant la saison régulière et ayant lieu à la Destination privilégiée (comme décrit au paragraphe 3(c), ci-dessus) aux dates et pour le nombre de matchs indiqués dans le tableau ci-dessous (selon le cas, en fonction de la Destination privilégiée par le gagnant dans son Bulletin de participation) (chaque match de baseball sur la route en question étant un « **Match** ») :

Destination	Dates des Matches	Nombre total de Matches
Région métropolitaine de Los Angeles, Californie, É.-U. (« Région de Los Angeles »)	Lundi 27 juillet 2020 Mardi 28 juillet 2020 Mercredi 29 juillet 2020	Trois (3)
Région métropolitaine de Houston, Texas, É.-U. (« Régions de Houston »)	Jeudi 6 août 2020 Vendredi 7 août 2020 Samedi 8 août 2020 Dimanche 9 août 2020	Quatre (4)
Région métropolitaine de Tampa Bay, Floride, É.-U. (« Région de Tampa Bay »)	Lundi 10 août 2020 Mardi 11 août 2020 Mercredi 12 août 2020	Quatre fois (4)

	Jeudi 13 août 2020	
Région métropolitaine de New York, New York, É.-U. (« Région 1 de New York »)	Jeudi 20 août 2020 Vendredi 21 août 2020 Samedi 22 août 2020 Dimanche 23 août 2020	Quatre fois (4)
Région métropolitaine de Kansas City, Missouri, É.-U. (« Région de Kansas City »)	Lundi 24 août 2020 Mardi 25 août 2020 Mercredi 26 août 2020	Trois (3)
Région métropolitaine de Baltimore, Maryland, É.-U. (« Région de Baltimore »)	Mardi 8 septembre 2020 Mercredi 9 septembre 2020 Jeudi 10 septembre 2020	Trois (3)
Région métropolitaine de New York, New York, É.-U. (« Région 2 de New York »)	Vendredi 11 septembre 2020 Samedi 12 septembre 2020 Dimanche 13 septembre 2020	Trois (3)
Région métropolitaine de Boston, Massachusetts, É.-U. (« Région de Boston »)	Mardi 22 septembre 2020 Mercredi 23 septembre 2020 Jeudi 24 septembre 2020	Trois (3)
Région métropolitaine de Cleveland, Ohio, É.-U. (« Région de Cleveland »)	Vendredi 25 septembre 2020 Samedi 26 septembre 2020 Dimanche 27 septembre 2020	Trois (3)

Aux fins du présent Règlement officiel, la Région de Los Angeles, la Région de Houston, la Région de Tampa Bay, la Région 1 de New York, la Région de Kansas City, la Région de Baltimore, la Région 2 de New York, la Région de Boston et la Région de Cleveland sont toutes considérées comme des destinations distinctes et une seule destination peut être choisie comme Destination privilégiée par un participant.

Plus précisément, le prix comprendra seulement les billets d'entrée pour les Matches ayant lieu à la Destination privilégiée, comme indiqué dans le tableau ci-dessus. Le prix comprend soit :

- douze (12) billets d'entrée si la Destination privilégiée est la Région de Los Angeles, la Région de Kansas City, la Région de Baltimore, la Région 2 de New York, la Région de Boston ou la Région de Cleveland; ou
- seize (16) billets d'entrée si la Destination privilégiée est la Région de Houston, la Région de Tampa Bay ou la Région 1 de New York;

(dans chaque cas, à raison de quatre [4] billets d'entrée pour chaque Match se déroulant à la Destination privilégiée).

(b) deux (2) chambres d'hôtel (en occupation double standard) dans un hôtel choisi par le Commanditaire et situé à la Destination privilégiée, aux dates et pour le nombre de nuitées suivant (selon le cas, en fonction de la Destination privilégiée choisie par le gagnant dans son Bulletin de participation) (l'« **Hôtel** ») :

Destination	Nombre de nuitées à l'Hôtel	Dates des nuitées à l'Hôtel
Région de Los Angeles	Quatre (4)	Dimanche 26 juillet 2020 Lundi 27 juillet 2020 Mardi 28 juillet 2020 Mercredi 29 juillet 2020
Région de Houston	Cinq (5)	Mercredi 5 août 2020 Jeudi 6 août 2020 Vendredi 7 août 2020

		Samedi 8 août 2020 Dimanche 9 août 2020
Région de Tampa Bay	Cinq (5)	Dimanche 9 août 2020 Lundi 10 août 2020 Mardi 11 août 2020 Mercredi 12 août 2020 Jeudi 13 août 2020
Région 1 de New York	Cinq (5)	Mercredi 19 août 2020 Jeudi 20 août 2020 Vendredi 21 août 2020 Samedi 22 août 2020 Dimanche 23 août 2020
Région de Kansas City	Quatre (4)	Dimanche 23 août 2020 Lundi 24 août 2020 Mardi 25 août 2020 Mercredi 26 août 2020
Région de Baltimore	Quatre (4)	Lundi 7 septembre 2020 Mardi 8 septembre 2020 Mercredi 9 septembre 2020 Jeudi 10 septembre 2020
Région 2 de New York	Quatre (4)	Jeudi 10 septembre 2020 Vendredi 11 septembre 2020 Samedi 12 septembre 2020 Dimanche 13 septembre 2020
Région de Boston	Quatre (4)	Lundi 21 septembre 2020 Mardi 22 septembre 2020 Mercredi 23 septembre 2020 Jeudi 24 septembre 2020
Région de Cleveland	Quatre (4)	Jeudi 24 septembre 2020 Vendredi 25 septembre 2020 Samedi 26 septembre 2020 Dimanche 27 septembre 2020

Plus précisément, le séjour à l'Hôtel compris dans le prix sera à la Destination privilégiée et aux dates indiquées dans le tableau ci-dessous. Le gagnant ne pourra pas séjourner à un hôtel situé à une autre destination.

- (c) un vol aller-retour en classe économique pour les Participants au prix, entre l'aéroport international canadien le plus près du domicile du gagnant (déterminé à la seule discrétion des Commanditaires) et la Destination privilégiée, aux dates de départ et de retour suivantes (selon le cas, en fonction de la Destination privilégiée choisie par le gagnant dans son Bulletin de participation) (le « **Transport aérien** ») :

Destination	Date du départ	Date du retour
Région de Los Angeles	Dimanche 26 juillet 2020	Jeudi 30 juillet 2020
Région de Houston	Mercredi 5 août 2020	Lundi 10 août 2020
Région de Tampa Bay	Dimanche 9 août 2020	Vendredi 14 août 2020

Région 1 de New York	Mercredi 19 août 2020	Lundi 24 août 2020
Région de Kansas City	Dimanche 23 août 2020	Jeudi 27 août 2020
Région de Baltimore	Lundi 7 septembre 2020	Vendredi 11 septembre 2020
Région 2 de New York	Jeudi 10 septembre 2020	Lundi 14 septembre 2020
Région de Boston	Lundi 21 septembre 2020	Vendredi 25 septembre 2020
Région de Cleveland	Jeudi 24 septembre 2020	Lundi 28 septembre 2020

Plus précisément, le prix comprend seulement le Transport aérien à destination et en provenance de la Destination privilégiée aux dates de départ et de retour indiquées dans le tableau ci-dessus. Le gagnant ne pourra profiter d'un transport aérien à destination ou en provenance d'une autre destination.

- (d) le transport terrestre aller-retour (dans un seul véhicule) des Participants au prix, de l'aéroport de la Destination privilégiée à l'Hôtel situé à la Destination privilégiée (le « **Transport terrestre** »);
- (e) selon la disponibilité, et à la seule discrétion de RBJBP, l'occasion, pour les Participants au prix, d'assister à l'entraînement au bâton de l'Équipe avant l'un des Matches ayant lieu à la Destination privilégiée (le Match sera déterminé à la seule discrétion de RBJBP) (l'« **Entraînement au bâton** »);
- (f) quatre (4) chandails aux couleurs de l'Équipe;
- (g) quatre (4) casquettes aux couleurs de l'Équipe; et
- (h) 500 \$ CA (total) d'argent de poche (remis par chèque).

Pour chaque destination possible, la valeur au détail totale approximative du prix est indiquée dans le tableau ci-dessous. La valeur au détail réelle du prix dépendra de la ville de départ du gagnant et de la Destination privilégiée indiquée dans son Bulletin de participation (la valeur au détail estimée du transport aérien est fondée sur la ville de départ indiquée dans la troisième colonne du tableau ci-dessous). Toute différence entre les deux valeurs ne sera pas attribuée.

Destination	Valeur au détail totale approximative du prix	Ville de départ sur laquelle est fondée la valeur au détail approximative du vol
Région de Los Angeles	13 361 \$ CA	Vancouver
Région de Houston	8 775 \$ CA	Toronto
Région de Tampa Bay	10 280 \$ CA	Toronto
Région 1 de New York	8 532 \$ CA	Montréal
Région de Kansas City	7 132 \$ CA	Winnipeg
Région de Baltimore	8 572 \$ CA	Toronto
Région 2 de New York	10 235 \$ CA	Montréal
Région de Boston	11 710 \$ CA	Montréal
Région de Cleveland	7 872 \$ CA	Toronto

5. CONDITIONS RELATIVES AU PRIX :

- (a) Indépendamment de toute disposition contraire aux présentes, le gagnant doit être disponible pour assister à chacun des Matches ayant lieu à la Destination privilégiée. Si le gagnant n'est pas en mesure d'assister aux Matches ayant lieu à la Destination privilégiée, il sera réputé avoir renoncé au prix dans son entièreté et un autre gagnant pourrait être sélectionné conformément au présent Règlement officiel.
- (b) Tous les prix du Concours doivent être acceptés tels quels et ne peuvent être transférés, cédés ou échangés contre de l'argent, sauf à la seule et entière discrétion du Commanditaire. Le Commanditaire se réserve le droit de substituer tout prix annoncé (ou toute portion de celui-ci) par un autre prix de valeur comparable ou supérieure à sa seule et absolue discrétion, pour quelque raison que ce soit. Le prix peut ne pas correspondre exactement au prix annoncé et, sauf en cas de mention explicite aux présentes, tout prix lié au Concours est fourni « tel quel », sans aucune garantie.
- (c) Tous les détails du prix, y compris le Transport aérien et le Transport terrestre, l'emplacement de l'hôtel, l'emplacement des sièges lors des Matches et la nature et la durée de l'Entraînement au bâton seront déterminés à la seule discrétion du Commanditaire ou de RBJBP. Si le gagnant a droit au Transport aérien et terrestre, les préparatifs de voyage doivent être faits par l'entremise de l'agent du Commanditaire avec un transporteur choisi par le Commanditaire et les billets sont assujettis aux modalités précisées par les émetteurs. De plus, si le gagnant a droit au transport aérien et terrestre, les Participants au prix doivent voyager ensemble selon le même itinéraire et doivent s'assurer qu'ils ont tous les documents de voyage nécessaires (p. ex. un passeport valide). RBJBP, le Commanditaire et les Entités de la MLB ne sont pas responsables dans l'éventualité où un participant au prix se verrait refuser l'embarquement à tout moment par une compagnie aérienne ou la sécurité de l'aéroport. Toute portion du prix qui restera inutilisée sera considérée comme ayant fait l'objet d'une renonciation. Chaque Participant au prix doit avoir l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence, à moins qu'il soit accompagné par un parent ou un tuteur légal. Le gagnant est pleinement responsable de toutes les taxes fédérales, provinciales et municipales (y compris l'impôt sur le revenu et les retenues fiscales).
- (d) Les dates et heures des matchs, événements et présentations de la Ligue majeure de baseball sont déterminées à la seule discrétion du BCB ou de l'Équipe de la MLB pertinente, le cas échéant, et peuvent être modifiées. Les modalités relatives aux billets attribués comme composante d'un prix sont applicables dans l'éventualité où un match officiel, un événement ou une présentation, comme il est défini par la Ligue majeure de baseball, n'était pas présenté ou tenu, selon le cas, en raison des conditions météorologiques, de cas fortuits, d'un acte de terrorisme, de désordre civil ou pour toute autre raison. Le gagnant et ses invités acceptent de respecter toutes les règles du stade et du lieu, selon le cas, applicables dans le cadre du prix. Les Entités de MLB applicables se réservent le droit de retirer ou de refuser l'accès au gagnant ou à son invité s'ils se livrent à une conduite non sportive ou dérangeante, ou encore s'ils se comportent dans l'intention d'ennuyer, de maltraiter, de menacer ou de harceler toute autre personne assistant au match, à l'événement ou à la prestation. Les Renonciataires (comme définis ci-dessous) ne seront pas responsables des cas fortuits, des actes de terrorisme, des désordres civils, des arrêts de travail ou de tout autre sinistre naturel hors de leur contrôle pouvant entraîner l'annulation ou le report d'un match, d'un événement ou d'une présentation de la Ligue majeure de baseball. Les billets pour les matchs, les événements et les présentations de la Ligue majeure de baseball décernés comme composante d'un prix ne peuvent pas être revendus ou offerts en revente ou utilisés pour toute raison commerciale ou promotionnelle, quelle qu'elle soit. Une telle revente ou utilisation commerciale ou promotionnelle peut entraîner

une disqualification, la perte du prix et l'annulation des droits conférés par le ou les billets des matchs, des événements ou des présentations.

- (e) Tous les coûts et frais supplémentaires associés à l'acceptation et à l'utilisation du prix non spécifiés dans les présentes comme étant inclus dans le prix, notamment les assurances voyage, les frais de transport (y compris les frais de bagages enregistrés, les frais d'excédent de bagages, le transport à destination et en provenance du Match), les repas, les pourboires et les autres dépenses engagées par le gagnant (et tout invité) pour réclamer, accepter ou utiliser le prix sont la responsabilité exclusive du gagnant.

- 6. TIRAGE AU SORT :** Vers 17 h 30 HE, le mardi 30 juin 2020, un représentant de RBJBP ou une autre personne désignée par RBJBP sélectionnera par tirage au sort un (1) gagnant potentiel parmi toutes les participations admissibles reçues.

Les chances de gagner dépendent du nombre de Participations admissibles reçues et du fait que les participants choisissent ou non de soumettre des Participations supplémentaires.

- 7. AVIS :** Le gagnant potentiel sélectionné conformément à l'article précédent sera contacté par un représentant de RBJBP par téléphone au numéro indiqué sur son Bulletin de participation afin de déterminer s'il est admissible, à la seule discrétion du représentant de RBJBP. Si un gagnant potentiel ne répond pas à un tel avis dans les deux (2) jours ouvrables, répond incorrectement à la question réglementaire (décrite plus en détail ci-dessous), comme il est déterminé par le Commanditaire ou RBJBP à sa seule discrétion, ou refuse le prix pour une raison quelconque, il sera disqualifié, le prix sera perdu et, si le temps le permet, à la discrétion du Commanditaire, un autre gagnant potentiel pourra être sélectionné au hasard parmi toutes les Participations admissibles.

8. DÉCLARATION D'UN GAGNANT :

- (a) Pour être déclaré gagnant et réclamer le prix, le gagnant potentiel devra (i) être admissible en vertu du présent Règlement officiel; (ii) répondre correctement, sans aide quelconque, mécanique ou autre, à une question réglementaire d'arithmétique dans un délai établi, qui sera posée par téléphone à un moment mutuellement convenu; et (iii) signer un formulaire de dégageement de responsabilité et, sauf si la loi l'interdit, de consentement à la publicité dûment rempli et tout autre document qui peut être raisonnablement exigé par le Commanditaire ou RBJBP, et retourner toute la documentation requise au Commanditaire (ou sur demande, à RBJBP) avant la date indiquée sur le formulaire.
- (b) Si tous les documents requis ne sont pas dûment remplis, signés et retournés dans les délais prescrits, ou si le gagnant potentiel ne se conforme pas au présent Règlement officiel, il sera disqualifié et le prix sera annulé et, à la seule discrétion du Commanditaire et de RBJBP et si le temps le permet, un autre gagnant potentiel pourra être sélectionné au hasard parmi toutes les autres Participations admissibles. Les invités du gagnant doivent également signer un formulaire de dégageement de responsabilité et, sauf si la loi l'interdit, de consentement à la publicité dûment rempli et le retourner au Commanditaire (ou sur demande, à RBJBP) avant la date indiquée afin de participer au prix.

9. DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ ET CONSENTEMENT À LA PUBLICITÉ :

- (a) En participant au Concours et en soumettant une participation, chaque participant (i) accepte d'être lié par le présent Règlement officiel, y compris toutes les exigences de participation; (ii) accepte que les décisions du Commanditaire et de RBJBP sont finales et sans appel; (iii) exempte, libre et

décharge à jamais le Commanditaire, RBJBP, les autres Entités de la MLB, Facebook, Inc. (« **Facebook** »), Instagram, Inc. (« **Instagram** »), Twitter, Inc. (« **Twitter** »), chacune de leurs sociétés mères, sociétés affiliées et filiales respectives, toute autre société associée au Concours (y compris les fournisseurs de prix et les fournisseurs de matériel ou de services liés au Concours) et tous leurs employés, administrateurs, dirigeants, actionnaires, mandataires, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les « **Renonciataires** ») de toute action, cause d'action, poursuite, dette, cotisation, compte, réclamation, dommage, responsabilité, perte, préjudice, coût ou dépense, y compris, mais sans s'y limiter, toute responsabilité pour toute blessure, perte ou tout dommage de toute nature subi par le participant ou toute autre personne, y compris un préjudice personnel, le décès ou les dommages matériels découlant du Concours ou liés de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement, au Concours, y compris, mais sans s'y limiter, la participation du participant au Concours, toute violation du présent Règlement officiel, l'attribution, la réception, la possession, l'utilisation ou la mauvaise utilisation d'un prix du Concours (ou d'une partie de celui-ci), et tout voyage ou activité lié à la réception ou à l'utilisation d'un prix du Concours, et à la violation de tout droit de propriété intellectuelle ou de tout droit à la publicité, à la personnalité ou à la vie privée, et accepte d'indemniser entièrement les renonciataires, Instagram, Twitter et Facebook de toute réclamation par des tiers relativement à ce qui précède.

- (b) En acceptant un prix du Concours, le gagnant autorise le Commanditaire, RBJBP, MLBAM, les autres Entités de la MLB et leurs mandataires respectifs à utiliser dans toute publicité connexe son nom, celui de sa municipalité et de sa province ou de son territoire de résidence, sa photographie, son image, son portrait, sa voix et ses déclarations au sujet du prix aux fins de publicité et de promotion à l'échelle mondiale, à perpétuité, dans tous les médias existant maintenant ou à l'avenir et conçus dans le monde entier (y compris Internet), sans réserve ni rémunération ou contrepartie additionnelles, ni autre autorisation ou avis, sauf si la loi l'interdit, et le gagnant renonce à tous les droits qu'il pourrait avoir sur les documents produits conformément aux dispositions qui précèdent.

10. MODALITÉS GÉNÉRALES DU CONCOURS :

- (a) Les Renonciataires ne sont pas responsables (i) des participations, transmissions, courriels ou envois par la poste volés, retardés, incomplets, illisibles, inexacts, mal acheminés, perdus, déroutés, brouillés, endommagés, différés, non livrés, mutilés, retournés pour affranchissement insuffisant ou déformés; (ii) de la perte, de l'interruption ou de la non-disponibilité des réseaux, du câble, des satellites, des serveurs, des prestataires de services Internet, des sites web, ou toute autre connexion, y compris celle utilisée par un site web; (iii) de la disponibilité ou de l'accessibilité ou des erreurs de communications ou encore des défaillances d'ordinateur, de satellite, de téléphone, de câble de transmission, de lignes, ou de toute autre défaillance technique ou transmission altérée, brouillée, différée ou mal acheminée ou de toute défaillance, échec ou difficulté du matériel de transmission de l'équipement ou des logiciels informatiques; (iv) des défaillances ou du mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques ou des systèmes téléphoniques; (v) de toute erreur, omission, interruption, défaut ou délai dans la transmission ou le traitement ou les communications; (vi) de la non-livraison de toute communication ou participation; (vii) des avis par courriel mal acheminés, bloqués ou différés; (viii) des erreurs d'impression, des erreurs typographiques ou d'autres erreurs apparaissant dans le présent Règlement officiel ainsi que dans toute publicité ou tout autre document relié au Concours; (ix) de tout autre problème, erreur ou difficulté de quelque nature relié à des facteurs humains, mécaniques, électroniques, de réseau, d'informatique, de téléphonie, de courrier, de typographie, d'impression ou autre relié ou se rattachant de quelque façon au Concours, y compris, mais sans s'y limiter, les erreurs et les difficultés pouvant survenir dans l'administration du Concours, le traitement des participations, l'annonce du prix dans tout matériel relié au Concours, ou l'annulation ou le report de quelque match, événement ou présentation de la Ligue majeure de baseball; (x) de toute information incorrecte ou inexacte, qu'elle soit causée par les utilisateurs du

site web, la falsification, le piratage ou par tout équipement ou programme associé au Concours ou utilisé dans le cadre du Concours; ou (xi) de toute blessure ou de tout dommage à l'ordinateur de tout participant ou autre personne lié ou résultant de sa participation au Concours ou du téléchargement ou de l'utilisation du matériel de tout site web.

- (b) Les personnes qui trafiquent ou abusent de quelque aspect du Concours ou du site web ou qui tentent de miner l'exploitation légitime du Concours en trichant, en trompant ou par des pratiques déloyales, ou qui tentent d'ennuyer, d'abuser, de menacer ou de harceler un autre participant ou des représentants du Commanditaire ou de RBJBP, ou qui contreviennent au présent Règlement officiel, comme déterminé à la seule discrétion du Commanditaire ou de RBJBP, seront disqualifiées, et toutes leurs participations seront annulées. Toute tentative visant à nuire délibérément au Concours ou à son exploitation est contraire à la loi et sera passible de poursuites judiciaires par le Commanditaire, RBJBP, MLBAM et leurs mandataires respectifs. Le Commanditaire et RBJBP bénéficieront du droit exclusif de disqualifier un participant ayant contrevenu au présent Règlement officiel ou à toute loi en vigueur rattachée au Concours, et de résoudre tous les litiges à leur seule discrétion. Les Renonciataires (i) ne présentent aucune garantie, assurance ou déclaration de quelque nature concernant un prix; et (ii) réfutent toute garantie implicite. Le manquement de la part du Commanditaire, de RBJBP ou de MLBAM à obliger l'application d'une modalité du présent Règlement officiel ne constituera pas un manquement à l'égard d'une telle disposition. Tous les litiges seront résolus dans la province de l'Ontario, en vertu des lois applicables de l'Ontario et du gouvernement fédéral.
- (c) Le Commanditaire, RBJBP et MLBAM se réservent le droit, à leur seule discrétion, d'annuler, de suspendre ou de modifier autrement le Concours (ou toute partie de celui-ci) et de modifier le présent Règlement officiel en tout temps et de quelque façon que ce soit, sans avis préalable, pour toute raison, y compris, mais sans s'y limiter, les incidents où un virus, un bogue, une intervention humaine non autorisée ou d'autres causes compromettent l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Concours (ou toute partie de celui-ci). En cas d'annulation, le Commanditaire et RBJBP pourront choisir de désigner un gagnant et d'attribuer le prix par voie de tirage au sort effectué parmi les Bulletins de participation admissibles non suspects reçus jusqu'au moment de l'annulation.
- (d) **MISE EN GARDE : TOUTE TENTATIVE VISANT À ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT UN SITE WEB ASSOCIÉ AU PRÉSENT CONCOURS OU À ALTÉRER LE CONCOURS OU À MINER LE FONCTIONNEMENT LÉGITIME DU PRÉSENT CONCOURS REPRÉSENTERA UNE VIOLATION DES LOIS CRIMINELLES OU CIVILES ET, DANS UN TEL CAS, LE COMMANDITAIRE DISQUALIFIERA TOUT PARTICIPANT RESPONSABLE D'UNE TELLE TENTATIVE, ET LE COMMANDITAIRE, RBJBP, MLBAM ET LEURS MANDATAIRES RESPECTIFS SE RÉSERVENT LE DROIT D'ENTAMER UNE POURSUITE EN DOMMAGES (COUVRANT NOTAMMENT LES FRAIS JURIDIQUES) AINSI QUE D'EXERCER TOUT AUTRE RECOURS À L'ENCONTRE DE TOUTE PERSONNE RESPONSABLE DE LADITE TENTATIVE, AVEC TOUTE LA RIGUEUR PERMISE PAR LA LOI.**
- (e) Toutes les participations doivent être accompagnées de l'adresse courriel valide du participant et toutes les participations supplémentaires obtenues par courriel doivent être envoyées par l'adresse courriel valide du participant. En cas de litige concernant l'identité ou l'admissibilité d'un gagnant potentiel sur la base de sa participation en ligne, la participation gagnante sera déclarée avoir été présentée par le titulaire autorisé du compte (comme défini ci-dessous) de l'adresse courriel utilisée au moment de la soumission de la participation, dans la mesure où le titulaire autorisé du compte en question est admissible en vertu du présent Règlement officiel. Un gagnant potentiel peut être

tenu de fournir, à la demande du Commanditaire ou de RBJBP, la preuve qu'il est le titulaire autorisé du compte applicable, le caractère suffisant de cette preuve devant être déterminé à l'entière discrétion du Commanditaire et de RBJBP. Le « **Titulaire autorisé du compte** » est défini comme la personne naturelle à qui le fournisseur de service Internet applicable ou une autre organisation (comme une entreprise ou un établissement d'enseignement) a attribué l'adresse de courriel pour le domaine associé à l'adresse courriel soumise.

(f) Toutes les données de participation fournies par le biais du Bulletin de participation d'un participant sont fournies au Commanditaire, à RBJBP et/ou à MLBAM, selon le cas, et non à Facebook, à Instagram ou à Twitter. Ce Concours n'est aucunement commandité, parrainé ou administré par Facebook, Instagram ou Twitter, ni associé à ces sites. Toutes les questions, opinions ou plaintes concernant le Concours doivent être adressées au Commanditaire, et non à Facebook, à Instagram ou à Twitter.

(g) Le Concours est assujéti à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.

11. RÉSIDANTS DU QUÉBEC : Tout différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin qu'il soit réglé. Tout différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

^{MC}TORONTO BLUE JAYS et tous les dessins et marques connexes sont des marques de commerce ou des œuvres protégées par le droit d'auteur de RBJBP. Toutes les autres marques de commerce, marques de service et œuvres protégées par le droit d'auteur de la Ligue majeure de baseball sont la propriété des Entités de la MLB concernées. Tous droits réservés. TWITTER, TWEET, RETWEET et le logo Twitter sont des marques de commerce de Twitter, Inc. ou de ses filiales.

© 2020 RBJBP